## Déclaration FNEC-FP-FO 13 pour le 2nd degré au CDEN - 4 février 2016

A l'appel de 13 syndicats nationaux du secondaire, des fédérations nationales de la fonction publique (FO, CGT, SOLIDAIRES, soutien de la FSU) et des Unions départementales FO, CGT et SOLIDAIRES des Bouches-du-Rhône, les enseignants ont massivement fait grève et manifesté le 26 janvier avec les salariés de toute la fonction publique et du privé pour l'abrogation de la réforme du collège, l'augmentation des salaires, pour l'abandon du Pacte de Responsabilité qui constitue le socle de toutes les contre-réformes remettant en cause les droits et statuts des salariés.

Après cette grève puissante et majoritaire du 26 janvier, les enseignants restent mobilisés et déterminés. Ils veulent défendre leurs disciplines, préserver entière leur liberté pédagogique, leurs statuts particuliers et éviter une nouvelle

dégradation de leurs conditions de travail déjà médiocres par l'inflation des tâches, de réunions et l'augmentation du

nombre d'élèves par classe.

L'objet du CDEN d'aujourd'hui est notamment d'examiner les conditions de la rentrée 2016 dans les collèges du département. Force Ouvrière ne pourrait comprendre en préalable que la promesse faite par Madame la Ministre et réitérée par Monsieur le Recteur, d'un maintien des dotations à chacun de ces établissements, ne soit pas tenue. Si 55 postes sont attribués aux collèges du département, Force Ouvrière dénonce l'indigence de la dotation des lycées et la saignée opérée en LP, avec 37 suppressions de postes! Les moyens attribués aux collèges ne doivent pas provenir d'un transfert opéré depuis les LGT et les LP, au détriment des collègues et de leurs élèves.

Force Ouvrière réclame l'ouverture de toutes les classes et sections dans tout le département en fonction des besoins établis par les collègues eux-mêmes. C'est pourquoi nous rejetons la nouvelle typologie académique dont l'objet est bel et bien d'augmenter le nombre d'élèves par classe en augmentant les seuils et en substituant à ceux-ci la notion floue de repère.

La FNEC-FP-FO revendique pour la rentrée prochaine le maintien de toutes les heures, les classes bi langues sur des crédits de fonctionnement spécifiques donc « fléchés ». Il en va de la préservation de l'enseignement de l'allemand, de l'italien, du russe... dans notre département et plus largement dans notre académie. Il ne peut être question de même que des collègues enseignant de langue dans le second degré soient invités ou contraints à dispenser des heures de cours dans le premier degré. Les statuts particuliers doivent être pleinement respectés. Force Ouvrière y veillera. Force Ouvrière avec les collègues de lettres classiques, réclame le maintien des horaires de latin et de grec, également sur des crédits de fonctionnement spécifiques. L'enseignement des Lettres classiques doit être garanti dans tous les collèges et ne doit pas dépendre d'un vote du Conseil d'Administration. Nous refusons que cet enseignement soit soumis à l'existence d'un EPI et soit amputé de 3 heures. L'avenir d'une discipline qui se confond avec les origines de l'histoire de l'enseignement est en jeu!

Toutes les classes à projet doivent être financées sur des crédits spécifiques alloués, par la DSDEN, ainsi les sections sportives et les classes CHAM, CHAD et CHAT. Le travail et l'investissement des équipes associées à ces dispositifs ne sauraient à l'avenir dépendre de l'évolution des arbitrages liés à la répartition des moyens au sein des Conseils D'Administration des établissements.

La fédération Force Ouvrière revendique conformément aux statuts, la pleine et entière liberté pédagogique et par conséquent s'oppose au caractère obligatoire des EPI. L'interdisciplinarité doit être le choix individuel de l'enseignant : nulle contrainte ne doit s'exercer sur lui. Quant à l'EIST, FO en dénonce la mise en place qui se traduit par une dissolution des enseignements scientifiques et techniques auxquels se substitue un lamentable ersatz. La jeunesse des collèges mérite mieux qu'une caricature d'instruction..

La fédération Force ouvrière dénonce ainsi ce nouvel accroissement de l'autonomie des établissements, véritable menace pour l'égalité républicaine de l'instruction. Nous le redisons ici : la réforme du collège, si elle s'applique à la rentrée prochaine, créera de facto 5000 programmes d'enseignement, 5000 organisations pour les 5000 collèges du territoire national. Elle mettra sous tutelle, en contradiction avec le statut général, des fonctionnaires d'Etat qui seront soumis aux orientations définies dans le cadre local des Conseils d'Administration.

Qui peut accepter cela ? Qui peut accepter qu'une « réforme » tourne ainsi le dos à un principe qui fonde l'Ecole de la République avec ses valeurs universelles ? Qui peut accepter que soient attaqués frontalement les statuts ? Certainement pas Force Ouvrière, ni les dizaines de milliers d'enseignants qui ont fait grève et manifesté le 26 janvier dernier et qui sont toujours mobilisés et déterminés à obtenir satisfaction : les décrets de mai 2015 doivent être abrogés!»

Venons-en à la resectorisation proposée pour plusieurs établissements de Marseille. Pour Force Ouvrière, les choses sont claires. Tout d'abord, cette resectorisation ne doit entraîner aucune détérioration des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de vie des familles (séparation de fratrie, aucun allongement kilométrique, problème de transports...) Puis, pour les collèges dont on « allégerait » les effectifs, nous demandons le maintien plein et entier de tous les postes, de toutes les classes. Pour les collèges qui recevraient de nouveaux élèves, nous demandons la création de tous les postes, toutes les classes nécessaires. Enfin, nous demandons une réelle mixité sociale dans les différents établissements.